
LE BAFA VOUS TENTE ?

**LA CAF ACCOMPAGNE
VOTRE PROJET**



C'EST QUOI LE BAFA ?

C'est le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Ce n'est pas un diplôme professionnel mais il est nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents en accueil de loisirs sans hébergement ou en centre de vacances.



Vous pouvez obtenir le BAFA dès 16 ans

UNE FORMATION EN 3 ÉTAPES

- 1 Stage de formation générale (8 jours)
- 2 Stage pratique (14 jours minimum)
- 3 Stage d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours).

LES AIDES DE LA CAF DE LA SARTHE

La Caf de la Sarthe peut prendre en charge, sous conditions, une partie de vos frais de formation avec 3 aides :

- ◆ Une aide nationale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (versée par la Caf de la Sarthe)
- ◆ Une aide départementale Caf de la Sarthe pour le stage de formation générale (BAFA 1)
- ◆ Une aide départementale Caf de la Sarthe pour le stage d'approfondissement ou de qualification (BAFA 3)

AIDE NATIONALE
(VERSÉE PAR LA CAF
DE LA SARTHE)

MONTANT **200 €**

AIDE DÉPARTEMENTALE
SUPPLÉMENTAIRE CAF
DE LA SARTHE

400€ pour le 1^{er} stage
de formation générale

300 € pour le 3^e stage d'appro-
fondissement ou de qualification

CONDITIONS

- Avoir au moins 16 ans
 - Être Ressortissant du régime général Sécurité sociale
 - Être domicilié en Sarthe au moment de l'inscription au stage
- Aucune aide si les frais de formation sont pris totalement en charge par le prescripteur*
- Sans conditions de ressources.
 - Pas d'aide si les frais de formation sont pris totalement en charge
 - Avoir effectué les 3 stages du cursus

- Sous conditions de ressources : quotient familial inférieur ou égal à 700 €
- Possibilité de bénéficier du tiers-payant (l'aide est versée directement à l'organisme de formation et vient en déduction du coût de la formation)

COMMENT
BÉNÉFICIER
DE L'AIDE ?

- Compléter le formulaire Cnaf remis par l'organisme de formation lors du stage de formation générale
- Envoyer le formulaire complété à la Caf de la Sarthe **dans les 3 mois maximum qui suivent l'inscription au BAFA3**

Se rapprocher de son organisme de formation pour bénéficier de l'aide et du tiers-payant. Le recours au tiers payant est possible uniquement auprès des organismes de formation avec lesquels la Caf de la Sarthe a signé une convention.

AIDE DÉPARTEMENTALE AVEC LE TIERS PAYANT

Le recours au tiers payant est possible uniquement auprès des organismes de formation avec lesquels la Caf 72 a conventionné : Les Cemea Pays de la Loire - 02 43 76 81 93, la FAL de la Sarthe - 02 43 39 27 27, Familles Rurales de la Sarthe - 02 41 25 38 60, les Francas Pays de la Loire - 02 43 84 05 10, l'UFCV Pays de la Loire - 02 40 73 29 14, AFOCAL - 02 41 22 00 18. Si vous effectuez votre stage avec l'un de ces organismes, il vous accompagnera dans vos démarches.

AIDE DÉPARTEMENTALE SANS LE TIERS PAYANT

Selon le stage, compléter le formulaire « BAFA demande d'aide financière Formation générale » ou « BAFA demande d'aide financière - session d'approfondissement ou de qualification ». Envoyer le formulaire complété à la Caf de la Sarthe dans les 3 maximum suivant la fin de la session pour le BAFA1 et BAFA3 :

- Suivant l'inscription pour le BAFA1
- Suivant la fin de la session pour le BAFA3

Ces formulaires sont disponibles sur caf.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**CONTACTEZ LE SERVICE
ACCOMPAGNEMENT ET AIDES AUX FAMILLES**

Avec votre numéro allocataire

Tél. : 02 43 61 31 79

(De 9h30 à 12h et de 14h à 16h30)

Par mail :

aides-financieres-aux-familles@caf72.caf.fr



**Caf de la Sarthe
178, avenue Bollée
72034 LE MANS cedex 9
caf.fr**

3230

**Service gratuit
+ prix appel**

monenfant.fr